



Musique
Rythmique
Danse
Théâtre

Réductions des écolages

2024 –
2025

Réductions des écolages **pour des cours de *Musique,*** ***Rythmique, Danse ou Théâtre***

***Nouvelles conditions pour
l'année scolaire 2024–2025***

Les élèves qui suivent des cours dans l'une des écoles suivantes peuvent obtenir une réduction de 25 à 90 % sur les tarifs d'écolage :

- Accademia d'Archi
- La Bulle d'Air
- Cadets de Genève
- Conservatoire de Musique de Genève
- Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre
- Ecole des Musiques Actuelles
- Ecole de danse de Genève
- Espace Musical
- Institut Jaques-Dalcroze
- Ondine Genevoise
- Studio Kodàly

Conditions pour obtenir une réduction des écolages :

- L'élève a de 4 à 25 ans.
- L'élève ou son responsable légal est contribuable à Genève et a son domicile effectif dans le canton de Genève ou en zone frontalière.
- Le revenu déterminant unifié (RDU) du groupe familial se situe dans les limites du barème.
- La réduction des écolages n'est valable que pour un seul cursus.

Attention : seules les familles entrant dans les barèmes peuvent obtenir une réduction des écolages.

Réductions des écolages selon votre situation familiale



1 parent

nombre d'enfant(s)	Si votre RDU est inférieur à (en CHF):			
	1	50 072	57 978	65 884
2	57 978	65 884	73 790	81 696
3	65 884	73 790	81 696	89 602
4	73 790	81 696	89 602	97 508
<i>l'exonération est accordée au taux de:</i>	90 %	75 %	50 %	25 %



2 parents

nombre d'enfant(s)	Si votre RDU est inférieur à (en CHF):			
	1	57 978	65 884	73 790
2	65 884	73 790	81 696	89 602
3	73 790	81 696	89 602	97 508
4	81 696	89 602	97 508	105 414
<i>l'exonération est accordée au taux de:</i>	90 %	75 %	50 %	25 %

Les montants ci-dessus peuvent être modifiés chaque année selon l'indexation.



La demande se fait uniquement via un formulaire en ligne en suivant les instructions:

www.ge.ch/reduction-cours-musique-danse-rythmique-theatre

Pour toute question:
ea.ecolages@etat.ge.ch

Cette prestation est offerte aux élèves des écoles d'enseignements artistiques accréditées par le département de l'instruction publique, de la formation et la jeunesse du canton de Genève.